

années, mais que nous avons obtenu de meilleurs prix pour nos exportations de bétail, de porc et de céréales, ce qui avait accru considérablement notre revenu. Ce revenu n'est pas encore aussi élevé qu'en Ontario, mais il s'en approche presque au point de l'égaliser. Je leur ai dit que j'avais parcouru les fermes des provinces Maritimes, du Québec, de certaines vastes régions de l'Ontario et de certaines parties de la Colombie-Britannique, ainsi que des provinces des Prairies. Je leur ai dit que j'avais vu des familles rurales prisonnières d'un niveau de vie que je ne veux pas voir au Canada. Au cours de ces allocutions—les comptes rendus des journaux en font foi—j'ai demandé aux cultivateurs de l'Ouest, à toute la population de l'Ouest, de m'aider à consacrer le plus clair de mon temps et de mon énergie, pendant les deux ou trois prochaines années, à améliorer le sort de ces régions déprimées et à accroître le revenu de ces cultivateurs dans la même mesure que nous avons augmenté le nôtre, dans l'Ouest, grâce à nos importantes ventes à l'étranger. Tous les auditoires de cultivateurs de l'Ouest auxquels je me suis adressé m'ont manifesté leur appui à cet égard. Si je fais mention de ces choses en ce moment, c'est que le hasard du combat n'a pas voulu que je me rende dans certaines régions de l'Ontario et du Québec, le printemps dernier, comme je l'aurais voulu, pour bien faire savoir aux gens ce que le gouvernement fédéral a accompli et les avantages dont ils peuvent bénéficier. L'hiver dernier, lorsque j'ai étudié la statistique relative au revenu, je savais fort bien que les cultivateurs de certaines régions du Canada ne bénéficiaient pas d'un revenu comparable à celui d'autres régions du pays.

Monsieur le président, voici où je veux en venir. Un moyen d'accroître le revenu des gens de ces régions, c'est d'essayer de mettre à leur disposition du crédit dont ils puissent se servir. Ainsi, à quoi sert d'offrir du crédit aux cultivateurs de la Nouvelle-Écosse si l'on se fonde sur la valeur du terrain? Très peu de cultivateurs de la Nouvelle-Écosse peuvent accumuler suffisamment d'avoirs agricoles pour être admissibles à un prêt. Il nous faut donc essayer de nouvelles techniques. En l'occurrence, il nous faut accorder les prêts en nous fondant sur le caractère du requérant, les occasions qui existent, et non sur les avoirs réels.

On remarque que nous avons rejeté 55 p. 100 des demandes. Soyez assuré, monsieur le président, qu'on s'est d'abord employé, par tous les moyens possibles, à voir comment le requérant pourrait s'y prendre pour faire plus d'argent. Voilà le hic, et la différence entre cette méthode et celle des gens qui

[L'hon. M. Hamilton.]

parlent de prêter de l'argent aux petits cultivateurs. Nous croyons que c'est commettre une affreuse injustice envers le petit cultivateur que de lui prêter de l'argent qu'il ne peut rembourser. C'est le mettre dans une situation pire que celle où il était auparavant.

Voilà en quoi notre théorie est diamétralement opposée à celle du parti libéral. Sous le régime libéral, la Commission du prêt agricole se contentait de poser les questions suivantes: «A quoi se chiffre votre compte en banque? Quelle est la valeur des obligations que vous possédez? Quelle est la valeur de votre propriété, de votre maison, de celle de votre femme, de celle de votre mère, et de tous vos autres biens?» Leurs réalisations se trouvent illustrées sur le graphique que j'ai ici: ils y figurent à peine, tellement ils nous ont peu prêté d'argent en ces années où nous en avons tant besoin.

Aujourd'hui, nous ne demandons qu'une chose: le prêt permettra-t-il à l'agriculteur de gagner plus d'argent pour sa famille? Nous n'allons pas prêter d'argent à qui que ce soit si cela doit le mettre dans l'embarras et le laisser continuellement endetté. Mieux vaut être francs. Je tiens à remercier l'honorable député de Timiskaming d'avoir soulevé cette question ce soir, car il lit les rapports publiés par la Société du crédit agricole à propos de ce que nous tâchons de faire. Nous n'avons jamais refusé un prêt à un agriculteur parce que son exploitation était petite. Nous n'avons opposé un refus qu'à ceux qui n'ont pu nous soumettre un projet qui leur fournirait les moyens non seulement d'éteindre leur dette, mais aussi de faire vivre en même temps leur famille et de gagner quelque argent grâce à l'emprunt.

Une voix: Comment pourra-t-il le faire s'il n'obtient pas de crédit?

L'hon. M. Hamilton: Monsieur le président, j'ai appris, à la campagne, à reconnaître le niveau du contenu d'un baril au bruit qu'on en tire en le frappant. S'il fait beaucoup de bruit, c'est qu'il est vide. Je sais, monsieur le président, que mon temps de parole est presque écoulé, mais ceci est le point crucial: nous appelons petit cultivateur celui qui n'a pas les qualités voulues pour gagner de l'argent à l'intention de sa famille.

L'an dernier, par exemple, nous avons consenti à quelque 2,500 cultivateurs des montants de moins de \$10,000. Jusqu'ici cette année, c'est à 1,465 cultivateurs que nous avons prêté moins de \$10,000. Ceux qui s'imaginaient que \$10,000 est une jolie somme ne sont pas cultivateurs. J'écoutais ce soir l'honorable représentant de Lincoln et, quand je l'ai entendu parler de porter les montants prévus aux parties II et III de \$30,000 à \$40,000, je me suis dit tout de suite: voilà un